



## CHARTE DE BONNE CONDUITE à l'occasion de la MARCHE "DE MARIE À MATHIAS"

Organisée le 11 juin 2023

Cette marche symbolique, du déplacement que faisait Marie pour rejoindre Mathias, vous permettra de découvrir les berges de la Moselle, du canal et les remparts de Metz, le tout sur fond de côtes de Moselle. La marche passera par la place Jeanne d'Arc de Metz (quartier historique) où une animation florale sera organisée par l'association "*Un bouquet pour la paix*" au niveau du "*Mémorial Marie et Mathias*".

Un minimum de code de bonne conduite est nécessaire afin que cette randonnée vous laisse un souvenir inoubliable.

- Vous traverserez sept routes, à chaque fois vous emprunerez les passages cloutés en faisant attention à une éventuelle venue de véhicules, ceux-ci seront prévenus de la traversée de marcheurs, grâce à des panneaux.
- Les enfants, de moins de 12 ans, devront être accompagnés.
- Les chiens accompagnant les marcheurs devront être tenus en laisse.
- Les participants ne devront emprunter que les chemins balisés pour cette marche et, en aucun cas, ne devront s'aventurer en tout terrain.
- L'environnement et notamment la nature ne seront souillés, ni endommagés. En particulier, aucun papier ni détritus de toutes sortes ne devront être jetés.
- L'organisateur est dégagé de toute responsabilité en cas de défaillance, malaise ou accident consécutif à un mauvais état de santé d'un participant.
- Vous recevrez le numéro de téléphone du responsable sécurité.
- En plus du balisage, vous remarquerez des petits cartons sur lesquels sont indiqués les km parcourus à partir du départ. En cas de problème, veuillez indiquer à la personne responsable de la sécurité la valeur du dernier km parcouru, afin qu'il puisse agir efficacement.
- Vous serez amenés à croiser des VTT de l'association, repérés par un tee-shirt, qui sont présents pour votre sécurité.
- Si un membre de l'organisation juge l'état de santé ou les possibilités physiques d'un participant, incompatibles avec les efforts demandés, il pourra l'obliger à s'arrêter et à abandonner la marche. Sa responsabilité ne pourra être engagée si l'intéressé refuse de se retirer.

NOM :

PRÉNOM :

E-MAIL :

DATE :

SIGNATURE :

(Précédé de la mention « *lu et approuvée* »)